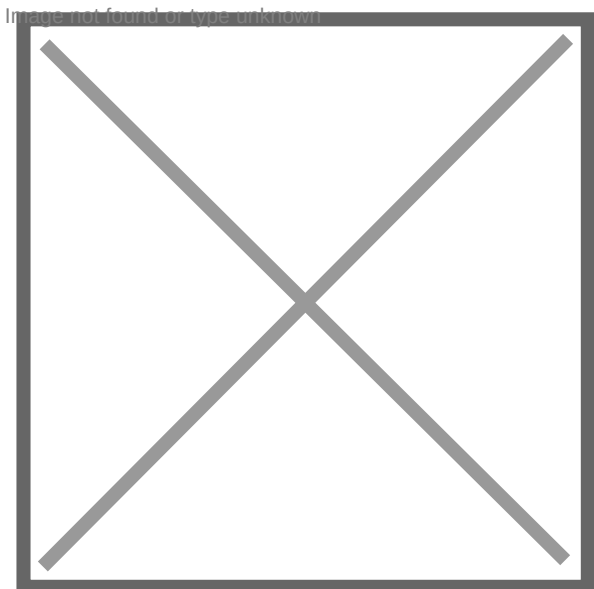




Flash en moto de l'arrière...

Par **lordnico667**, le **07/12/2016** à **10:26**

Bonjour,rnrnJe cherche quelques renseignements.rnrnJ'ai probablement été flashé à très grande vitesse (+ 50 donc grand excès) à l'arrière, en moto : ligne droite dégagée avec une grande visibilité mais là n'est pas le débat. Je ne sais pas vraiment à quoi m'attendre. Y a-t'il un moyen de sauver son permis ? J'assumerais l'amende sans aucun soucis.rnrnMerci.

Par **Lag0**, le **07/12/2016** à **11:02**

Bonjour,rnComme vous reconnaissez ici être le conducteur, difficile de vous aider...rnMais si vous aviez, par exemple, prêté votre moto à quelqu'un dont vous ne vous rappelez plus qui, vous auriez pu contester avoir été le conducteur au moment des faits.rnEtant alors juste titulaire de la carte grise, vous n'auriez à assumer que l'amende de 5ème classe (1500€ max).

Par **lordnico667**, le **07/12/2016** à **12:22**

Merci pour cette réponse rapide :) Donc il n'y a aucune obligation de dénonciation d'un conducteur ? Y auras t'il.une enquête étant donné que la photo montrera probablement l'équipement et le casque du pilote ? Merci